

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03266  
Numéro SIREN : 809 708 266  
Nom ou dénomination : 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2019 sous le numéro de dépôt 93040

## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 30-08-2019

N° DE DEPOT : 093040

N° GESTION : 2015B03266

N° SIREN : 809708266

DENOMINATION : 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

ADRESSE : 71 rue de la Victoire 75009 Paris

MILLESIME : 2018



FINEXSI AUDIT

*Exemplaire Greffe*

## 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 13.855.206 €

Siège social :  
71 rue de la Victoire  
75009 Paris

N° SIREN : 809 708 266

*Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2018*

14, rue de Bassano - 75116 Paris  
Tél. : 01 43 18 42 42  
Fax : 01 44 40 04 16  
Email : contact@finexsi.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Membre de l'organisation A.T.H.  
S.A. au capital de 57 803 € - RCS Paris B 412 029 357



## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

*Exercice clos le 31 décembre 2018*

Aux Associés,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des immobilisations financières s'élève à 24 707 milliers d'euros au regard d'un total bilan de 29 182 milliers d'euros. La note « VI – Filiales et Participations » de l'annexe expose les règles de comptabilisation et de dépréciation des immobilisations financières. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des règles et méthodes comptables et vérifier leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 juin 2019

Le Commissaire aux comptes  
FINEXSI AUDIT

Lucas ROBIN  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

17 JIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Etats financiers au 31 Décembre 2018

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2018 (12)	31/12/2017 (12)
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 460	6 223	1 237	400
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	24 707 285		24 707 285	24 573 035
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>24 714 745</b>	<b>6 223</b>	<b>24 708 522</b>	<b>24 573 435</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	533		533	
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	456 742		456 742	528 510
Autres	3 968 966		3 968 966	596 384
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	36 471		36 471	229 332
Charges constatées d'avance	10 452		10 452	13 771
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 473 164</b>		<b>4 473 164</b>	<b>1 367 998</b>
Primes d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 187 909</b>	<b>6 223</b>	<b>29 181 686</b>	<b>25 941 432</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2018 (12)	31/12/2017 (12)
Capital	13 855 206	13 855 206
Primes d'émission, de fusion, d'apport	248 065	248 065
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	187 393	187 393
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 381 799	3 534 463
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(130 109)</b>	<b>(152 664)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	794 634	583 825
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>18 336 987</b>	<b>18 256 287</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 000 000	3 123 833
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	651 507	471 122
Dettes fiscales et sociales	216 508	235 503
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 976 684	3 854 687
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>10 844 699</b>	<b>7 685 145</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 181 686</b>	<b>25 941 432</b>

Résultat de l'exercice en centimes -130 109,47

Total du bilan en centimes 29 181 685,90

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2018 (12)</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	1 333 263		1 333 263	1 068 765
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 333 263</b>		<b>1 333 263</b>	<b>1 068 765</b>
Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges Autres produits			273 74	52 2
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 333 610</b>	<b>1 068 819</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			1 067 188 22 825 332 224 151 036	581 489 16 705 318 065 136 525
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b> Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			1 263 6	2 580 8
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 574 542</b>	<b>1 055 372</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(240 932)</b>	<b>13 447</b>
<b>QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 610	5 513
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>2 610</b>	<b>5 513</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			68 152	89 185
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>68 152</b>	<b>89 185</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(65 543)</b>	<b>(83 672)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(306 475)</b>	<b>(70 225)</b>

### COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018 (12)</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	210 809	210 809
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>210 809</b>	<b>210 809</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(210 809)</b>	<b>(210 809)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(387 175)	(128 371)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 336 219</b>	<b>1 074 332</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 466 329</b>	<b>1 226 996</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(130 109)</b>	<b>(152 664)</b>

**ANNEXE**

# 17 JUIN DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 13.855.206 Euros

Siège social : 71 Rue de la Victoire

75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 809 708 266

## ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 29.181.686 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 1.336.219 euros et le total des charges est de 1.466.329 euros et dégageant une perte de 130.109 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux n° I à XXVI ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Fait à Paris, le 13 février 2019

17 JUIN DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS  
R.C.S. PARIS B 809 708 266

Elément N°	Objet du renseignement	Information	
		Jointe	NS..NA
I	. Modes et méthodes d'évaluation.....	X	
II	. Changement de méthode.....		X
III	. Consolidation.....		X
IV	. Immobilisations incorporelles.....		X
V	. Coût de production des immobilisations		X
VI	. Filiales et participations.....	X	
VII	. Mouvements de l'actif immobilisé.....	X	
VIII	. Avances et crédits aux dirigeants.....		X
IX	. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions.....	X	
X	. Coût de production du stock.....		X
XI	. Eléments fongibles de l'actif circulant.....		X
XII	. Charges constatées d'avance }.....	X	
	. Produits à recevoir sur créances }		
XIII	. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts .....		X
XIV	. Capital social.....	X	
XV	. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		X
XVI	. Produits constatés d'avance }.....	X	
	. Charges à payer sur dettes }		
XVII	. Centralisation de postes du bilan.....		X
XVIII	. Echéance des créances et des dettes...	X	
XIX	. Ecart de conversion.....		X
XX	. Crédit-bail.....		X
XXI	. Reprises d'amortissements.....		X
XXII	. Entreprises liées.....	X	
XXIII	. Méthodes de réévaluation.....		X
XXIV	. Engagements particuliers financiers...	X	
XXV	. Parts bénéficiaires.....		X
XXVI	. Engagements.....	X	

I . MODES ET MÉTHODES D'EVALUATION

1°) Hypothèse de base

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, de régularité, de sincérité et d'image fidèle en présumant la continuité de l'exploitation.

2°) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016.

3°) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

4°) Consolidation

La société fait l'objet d'une consolidation, la société consolidante est la société : NEWEN STUDIOS SAS à capital variable -71 Rue de la Victoire - 75009 PARIS. La société NEWEN STUDIOS fait elle-même partie du périmètre de consolidation de la société BOUYGUES SA.

5°) Intégration fiscale

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS est devenue la société-mère d'un groupe fiscal qui a été constitué avec les sociétés suivantes :

- 17 JUIN DEVELOPPEMENT
- 17 JUIN MEDIA
- 17 JUIN FICTION
- 17 JUIN PRODUCTION
- PULSATIONS
- PULSATIONS MULTIMEDIA

L'impôt est calculé au niveau de chaque structure qui déduit ses déficits antérieurs à l'entrée dans le groupe, les déficits postérieurs sont transférés à la société-mère du groupe.

Au titre de cet exercice, la société a comptabilisé une économie d'IS de 383.042 euros.

6°) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations internes, en application des conventions de prestations de services, en matière d'assistance : administrative et financière, comptable, juridique.

VI . FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Capitaux propres	Résultats du dernier exercice clos
A.Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous.			
<u>1.Filiales</u>			
-			
-SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT	99.15 %	14787143	<237.712> (31.12.2018)
-			
-			
<u>2.Participations</u>			
-			
B.Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.			
<u>1.Filiales non reprises au paragraphe A</u>			
a.filiales françaises ( ensemble )			
b.filiales étrangères ( ensemble )			
<u>2.Participations non reprises au paragraphes A</u>			
a.dans les sociétés françaises ( ensemble )			
b.dans les sociétés étrangères ( ensemble )			

17 JUIN DEVELOPPEMENT :

Valeur brute des titres : 23.653.238 euros

Valeur nette des titres : 23.653.238 euros

Chiffres d'affaires : 0 euros

Capital social : 1.359.064 euros

Dividendes versés : 0 euros

Prêt accordé à 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS : 0 euros

La valeur des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

VII . MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont détaillés dans le tableau n° 2054 fourni ci-après en annexe.

La société ne détient pas de biens devant faire l'objet d'une décomposition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations, incorporelles, corporelles ou financières suivent le même traitement comptable que les immobilisations acquises.

Ces frais sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans par le biais des amortissements dérogatoires.

IX . MÉTHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Aucune valeur résiduelle n'a été déduite des coûts amortissables dans la mesure où les immobilisations totalement amorties sont mises systématiquement au rebut sauf cas exceptionnel.

Une provision est constatée si la valeur nette comptable en fin d'exercice est supérieure à la valeur vénale du bien.

L'état des amortissements est détaillé dans le tableau n° 2055 fourni ci-après en annexe.

2°) Provisions

L'état des provisions est détaillé dans le tableau n° 2056 fourni ci-après en annexe.

Le tableau appelle les commentaires suivants :

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PART.										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		
								3		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 360	KE		KF	2 100	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	24 573 035	8V		8W	134 250
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	24 573 035	LR		LS	134 250		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	24 578 395	OH		OJ	136 350		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	7 460	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		IY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MII		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		NB		NE		
TOTAL III					IV		NG		NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
	Autres participations					IO		OX		OY	24 707 285	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	24 707 285		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK		OL	24 714 745	OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PART.										Néant <input type="checkbox"/> *																			
<b>CADRE A</b>																													
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM																	
Autres immobilisations incorporables			TOTAL II			PE			4 960			PF			1 263			PG			PH			6 223					
Terrains			PI			PJ			PK			PL			PM			PN			PO			PQ					
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ			PR			PS			PT			PU		
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU			PV			PW			PX			PY		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PY			PW			PX			PY			PZ			QA			QB			QC					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			QD			QE			QF			QG					
Autres			QD			QE			QF			QG			QH			QI			QJ			QK					
immobilisations			QH			QI			QJ			QK			QL			QM			QN			QO					
corporelles			Matériel de transport			QL			QM			QN			QO			QP			QR			QS					
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QP			QR			QS			QT			QU			QV			QW					
Emballages récupérables et divers			QU			QV			QW			QX			QY			QZ			RA			RB					
TOTAL III			QU			QV			QW			QX			QY			QZ			RA			RB					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			4 960			ØP			1 263			ØQ			ØR			6 223								
<b>CADRE B</b>																													
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																													
DOTATIONS																													
REPRISES																													
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																													
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6															
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8															
Constructions		Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5															
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3															
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2															
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9															
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6															
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4															
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2															
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1															
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8															
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL		210 809				NM						NO															
Total général (I+II+III+IV)		NP		210 809		NQ		NR		NS		NT		NU															
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		210 809		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		210 809															
<b>CADRE C</b>																													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice																	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8																	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR																	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PART.

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	583 825	TM	210 809	TN	794 634
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>583 825</b>	<b>TS</b>	<b>210 809</b>	<b>TU</b>	<b>794 634</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>		<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>		<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>583 825</b>	<b>UB</b>	<b>210 809</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ	210 809	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 JUIN DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS  
R.C.S. PARIS B 809 708 266

- Il y a des provisions réglementées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été comptabilisé une dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations d'un montant de 210.809 euros. Au 31 décembre 2018, le montant des provisions réglementées s'élève à 794.634 euros.

- Les provisions pour risques et charges ou pour dépréciation correspondent aux pertes encourues afférentes à l'exercice ou à l'amoidrissage constaté de la valeur de nos éléments d'actif.

XII . CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES
---

1°) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 10.452 euros. Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

Assurances :	10.306
Maintenance :	146
	-----
	10.452
	=====

2°) Produits à recevoir sur créances

La récapitulation, par nature de créances, des produits à recevoir en fin d'exercice, se présente comme suit :

Clients : Factures à établir :	122.661
Etat : Produits à recevoir :	4.672
	-----
	127.333
	=====

17 JUIN DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS  
R.C.S. PARIS B 809 708 266

XIV . CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule, par catégorie de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice :

TITRES	Nombres de titres				Valeur	Montant
	Au 01.01.18	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31.12.18		
Action	13855206			13855206	1	13855206

XVI . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE  
CHARGES A PAYER SUR DETTES

1°) Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

2°) Charges à payer sur dettes

Fournisseurs : Factures non parvenues :	501.206
Personnel : Charges à payer :	75.573
Organismes sociaux : Charges à payer :	31.926
Etat : Charges à payer :	18.093
	-----
	626.798
	=====

XVIII . ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice est détaillé dans le tableau n° 2057 fourni ci-après en annexe.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	456 742		456 742				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatés) UO )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	38 721		38 721				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 106 304		1 106 304				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	113 399		113 399				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	4 672		4 672				
	Groupe et associés (2)			VC	2 705 870		2 705 870				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	10 452		10 452				
	<b>TOTAUX</b>			VT	4 436 160	VU	4 436 160	VV			
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 000 000		1 000 000					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	651 507		651 507					
Personnel et comptes rattachés			8C	75 573		75 573					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	42 095		42 095					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	80 747		80 747					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 093		18 093						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	8 976 684		8 976 684					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
<b>TOTAUX</b>			VY	10 844 699	VZ	10 844 699					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 123 833	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

17 JUIN DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS  
R.C.S. PARIS B 809 708 266

XXII . ENTREPRISES LIÉES

Les charges et les produits financiers avec les entreprises liées ont été les suivants au cours de l'exercice :

- Charges financières : .....	68.152
- Produits financiers : .....	0

Au cours de l'exercice, il a été facturé 912.116 euros de prestations aux sociétés PULSATIONS, PULSATIONS MULTIMEDIA 17 JUIN FICTION, 17 JUIN MEDIA, 17JUIN DEVELOPPEMENT et 17 JUIN PRODUCTION.

Au titre de la rémunération de la présidence, la société NEWEN STUDIOS a facturé 300.000 euros au cours de l'année 2018.

XXIV . ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Les engagements donnés et reçus font l'objet de l'information ci-après:

• NEWEN

Les suretés accordées en garantie d'un prêt par la société NEWEN de 1.000.000 euros sont les suivantes - Cf convention de prêt intragroupe en date du 23 mars 2015 :

- Nantissement de 1.337.064 titres de 17 JUIN DEVELOPPEMENT détenus par 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS
- Nantissement d'une action 17 JUIN MEDIA détenue par 17 JUIN DEVELOPPEMENT.
- Actions 17 JUIN DEVELOPPEMENT détenus par 2 actionnaires
- Les actionnaires de la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT et la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS se sont accordés mutuellement des promesses unilatérales d'achats et de ventes relatives aux actions émises par la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT et détenus par les actionnaires de la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS. Les conditions et prix d'exercice de ces promesses sont définis contractuellement.

17 JUIN DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS  
R.C.S. PARIS B 809 708 266

XXVI . ENGAGEMENTS

Le montant des engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées contractés au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et de l'ensemble des salariés s'élève à 6.000 euros.

Dans le cadre de l'acquisition du groupe 17 JUIN par NEWEN, la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS a consenti le versement d'un complément de prix annuel au bénéfice de Monsieur Christian GERIN, conditionné par l'atteinte d'un objectif d'EBIT sur les exercices 2015 à 2020, sans que ce montant puisse excéder 6.743.000 euros. Au titre des exercices 2015, 2016 et 2017, il a été comptabilisé 3.731.916 euros de complément de prix.



## 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 13.855.206 €  
Siège social : 71 rue de la Victoire – 75009 Paris  
809 708 266 RCS Paris

(La « Société »)

---

### TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE LE 19 JUIN 2019

#### DEUXIEME RESOLUTION

##### *Affectation du résultat de l'exercice*

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à (130.109) € comme suit :

Soit.....	(130.109) €
En totalité au compte « Report à nouveau » qui de .....	3.381.799 €
Est ainsi ramené à .....	3.251.690 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société ressortent désormais à la somme de 18.336.987 euros, pour un capital de 13.855.206 euros, et apparaissent par conséquent supérieurs au montant minimum légal fixé à la moitié du montant du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des associés prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux clos par la Société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Pour copie certifiée conforme,

Le Président  
La société **NEWEN STUDIOS**  
Représentée par Madame Bibiane Godfroid

